



Mayenne Services Publics

La lettre thématique

Des mesures de simplification pour les entreprises



faire simple

Innovons, simplifions



LES SUJETS DU MOMENT



LA FABRIQUE DE SOLUTIONS



LES MESURES ENGAGÉES

Accueil / Les sujets du moment / Le choc de simplification pour les entreprises

De la consultation à l'élaboration de solutions, un programme qui associe les entreprises

Une organisation dédiée et participative

Une méthode innovante de travail collaboratif

Des projets autour des moments clés de la vie d'une entreprise

DES MESURES DE SIMPLIFICATION POUR LA VIE DES ENTREPRISES

La simplification pour les entreprises est une politique structurelle qui stimule l'activité économique, en rendant les procédures plus faciles, plus rapides, sans diminuer les protections ou les droits essentiels.

Le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 a adopté un programme de simplification comprenant plus de 200 mesures. Plus de la moitié sont déjà en cours d'expérimentation ou de déploiement.

Afin d'en accélérer la mise en oeuvre, le Gouvernement a décidé de mettre en place une organisation dédiée aux simplifications pour les entreprises. Cette nouvelle organisation est mise en place à compter du 9 janvier 2014.

[> En savoir plus](#)

J-262

1138 idées

Le choc de simplification pour les entreprises

Entreprises, aidez-nous, quelles démarches voudriez-vous voir simplifiées ?

Dites-nous quelles sont pour vous les démarches pour lesquelles vous trouvez que l'administration demande trop d'informations, les démarches vous paraissant inutiles ou pour lesquelles les délais de réponses vous semblent trop longs ou pénalisants.



Vous avez une idée pour Faire Simple ?

Je propose une idée *



SOMMAIRE :

- Faire simple, innovons, simplifions
- Droit du travail
- Mesures sociales
- Les aides publiques plus accessibles
- La décision implicite d'acceptation
- Marchés publics
- Vie quotidienne des entreprises

Faire simple, innovons, simplifions

Le moratoire « zéro charge supplémentaire »

Le gouvernement a instauré un **moratoire « zéro charge supplémentaire »** : toute mesure qui crée une charge supplémentaire nouvelle pour les entreprises est dorénavant compensée par l'adoption d'une mesure supprimant une charge équivalente.



Les obligations fiscales des entreprises sont allégées

Les obligations d'établissement des comptes ont été allégées pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés).

Les PME de moins de 50 salariés peuvent établir des états simplifiés.

Le recours obligatoire aux télé-procédures et aux moyens de paiement dématérialisés de l'impôt permet de simplifier les démarches. Il est gratuit pour les TPE.

Le régime d'imposition en matière de taxe sur la valeur ajoutée a été modifié.

L'accès au crédit d'impôt-recherche a été facilité.



La fiche de paye simplifiée

Une fiche de paie simplifiée est testée par des entreprises volontaires.

Les freins à l'embauche d'apprentis seront levés

Relancer la mobilisation en faveur de l'apprentissage pour former 500 000 apprentis d'ici à 2017.

Les entreprises devront seulement déclarer à l'inspection du travail les apprentis mineurs travaillant avec des machines dangereuses ou des produits chimiques.



L'APPRENTISSAGE **C'EST VOTRE AVENIR**

Les démarches en matière d'emploi sont facilitées

La demande d'autorisation d'activité partielle a été dématérialisée.

L'employeur est seulement tenu de réaliser une déclaration préalable à l'embauche d'un jeune de moins de 18 ans.

La rupture conventionnelle permet à l'employeur et au salarié de rompre le contrat de travail d'un commun accord.

La dématérialisation des titres restaurant

La société qui opte pour ce support n'a plus besoin de distribuer des carnets à chaque collaborateur, ni de compter chaque mois le nombre des titres qui lui revient.



Un délai accordé pour se mettre en conformité lors du franchissement du seuil de 50 salariés

Un délai d'un an a été accordé. Plusieurs documents ont été regroupés en un seul pour faciliter cette démarche.

Mesures sociales

Le titre emploi service entreprises sera étendu aux TPE comptant jusqu'à 19 salariés

Une seule déclaration en ligne et un seul règlement pour tous les organismes de protection sociale.

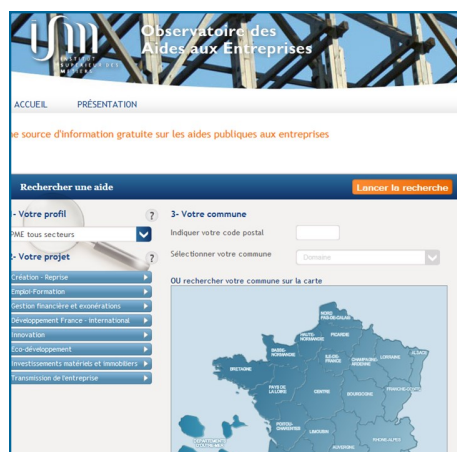
Les déclarations sociales des entreprises seront remplacées par le dispositif de la déclaration sociale nominative (DSN)

La DSN rassemblera l'ensemble des formalités administratives adressées par les entreprises aux organismes de protection sociale. Elle regroupe déjà 9 formalités.

Les aides publiques sont rendues plus accessibles

4 500 dispositifs d'aides publiques existent, proposés par l'Etat, ses opérateurs ou les collectivités locales. Afin de permettre aux entreprises de mieux mobiliser ces dispositifs : une base d'information de référence sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement aux entreprises a été mise en place sur le site suivant :

www.Aides-entreprises.fr



La décision implicite d'acceptation

Le silence vaut accord

La liste des procédures concernées par ce nouveau dispositif est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Silence-vaut-accord-SVA/Procedures-SVA>

L'application du principe « dites le nous une fois »

Ce programme a pour objectif de supprimer des redondances dans les démarches administratives.

Marchés publics

L'accès aux marchés publics est facilité, notamment pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME) / Très Petites Entreprises (TPE)

Le service public simplifié permet à une entreprise de répondre à un marché public avec son seul numéro SIRET.

Pour en savoir plus, consultez le site :

www.marches-publics.gouv.fr



The screenshot shows the website 'Les services de l'État en Mayenne'. The header includes the French Republic logo and the text 'PRÉFET DE LA MAYENNE'. The main navigation bar contains: Services de l'État, Politiques publiques, Actualités, Publications, Démarches administrative. The breadcrumb trail is: Accueil > Publications > Annonces des marchés publics > Retrouvez toutes les annonces en cours. The page title is 'Retrouvez toutes les annonces en cours'. Below the title, it says 'Rubrique créée le 06/02/2015' and 'Mise à jour le 30/03/2015'. The main content area features a link to a tender: 'Marché de service dont l'objet est l'exploitation et la maintenance multitechnique des équipements et installation du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et droits des femmes. Le parc immobilier du ministère se divise en 14 sites dont 4 sites représentent 71 % des surfaces. Il s'agit de prestations de type locatif. Le présent marché comporte 10 sections - Chauffage, ventilation et climatisation. - Plomberie et équipements sanitaires. - Courants forts et courants faibles. - Sécurité incendie et interphonie sécurité. - Contrôle d'accès, équipements de sureté et interphonie de confort. - Portes automatiques. - Serrurerie bâtiment. - Serrurerie mobilier. - Second oeuvre et signalétique. - Stores'. Below this, it states 'Date limite de dépôt des offres : 06/05/2015 12:00' and another link: 'Tierce maintenance applicative PHP, Décisionnel, Powerbuilder, C++/VB/ASP'.



SIMPLIFIER

La vie des entreprises

AMÉNAGER ET CONSTRUIRE	CRÉER SON ENTREPRISE	DÉVELOPPER SON ENTREPRISE
42 MESURES	11 MESURES	7 MESURES
Voir toutes les mesures	Voir toutes les mesures	Voir toutes les mesures
ECHANGER AVEC L'ADMINISTRATION	EMPLOYER ET FORMER	EXERCER SON ACTIVITÉ
23 MESURES	34 MESURES	36 MESURES
Voir toutes les mesures	Voir toutes les mesures	Voir toutes les mesures
IMPORTER ET EXPORTER	REBONDIR, REPRENDRE, TRANSMETTRE UNE ENTREPRISE	RÉPONDRE À UN MARCHÉ PUBLIC
12 MESURES	10 MESURES	10 MESURES
Voir toutes les mesures	Voir toutes les mesures	Voir toutes les mesures
RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS COMPTABLES, FISCALES ET SOCIALES		
22 MESURES		
Voir toutes les mesures		

Retrouvez toutes les mesures en cliquant sur la main



**Mayenne Services Publics – Lettre thématique – Avril 2015
n° 19 – Des mesures de simplification pour les entreprises**

Directeur de publication : Philippes VIGNES

Conception—Réalisation : Service départemental de Veille et de Communication
Interministérielle

Crédits photographiques et illustrations :
SIG — SDVCI